

La Chapelle des Fougeretz, le 29 Novembre 2021,

Objet : Revalorisation tarifaire – 1er Février 2022

Cher Client, cher Partenaire,

Suite à notre courriel du 18 novembre dernier, vous nous avez sollicités pour obtenir au plus vite les informations relatives à notre revalorisation tarifaire prévue pour 2022.

Pour vous permettre d'anticiper cette majoration, nous vous communiquons dès à présent les modalités d'application de cette évolution.

Celle-ci tient compte des premiers éléments tarifaires portés à notre connaissance par nos fournisseurs de matières premières.

Nous restons toujours en attente, dans les semaines à venir, des retours d'autres fournisseurs partenaires sur leur positionnement tarifaire pour la rentrée 2022.

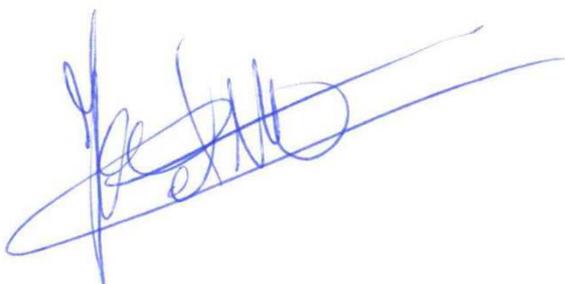
Une **revalorisation de 4%** sera applicable pour toutes les commandes saisies **à compter du 1er février 2022**.

Les commandes enregistrées avant cette date et livrables avant le 1er avril 2022 conserveront les conditions précédemment en vigueur.

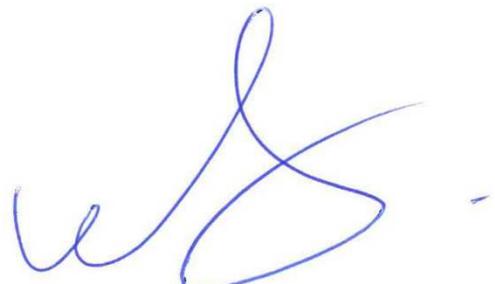
Soyez certains que, dans ce contexte perturbé et déstabilisant, l'ensemble de nos équipes travaille chaque jour afin de garantir la fiabilité et la disponibilité de nos produits et ainsi préserver la qualité de notre service pour vous permettre de satisfaire vos clients.

Notre service client ainsi que notre équipe commerciale restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, cher Client, cher Partenaire, l'expression de nos sincères salutations,



Jean-Jacques DELATOUCHE
Directeur Commercial



Karine HAMON
Directrice de site